



DELIBERATIONS DU 28 MAI 2017

1. Installation du Conseil municipal - résultats des élections municipales et des conseillers communautaires
2. Election du maire sous la présidence du doyen d'âge
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
28
29

Du **28 MAI 2017**

DEL_20170528_01

OBJET :

**Installation du conseil
municipal**

**Résultat des élections
municipales et des
conseillers
communautaires**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille dix sept, le vingt huit mai

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT

Étaient présents : Claude AUFORT - Capucine HAURAY - Jean-Louis LELIEVRE - Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE - Laurence FREMINET - Denis ROULAND - Nathalie PRIMAS - Myriam LEROUX - Sylvain PRIMAS - Véronique JULIOT - Jean-Pierre LECROM - Valérie LE SCAO - Yannick BEAUVAIS - Cécile OLIVIER - Franck GUILLAMET - Sophie PIHUIT - Boris LEGOFF - Christelle POHON - Benoît PICHARD - Anne-Marie CARDINAL - Sébastien WAIRY - Delphine BARRE - David PELON - Sylvia HAREL - Jean GALI - Lydia POIRIER - Yann ROUSSEL

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Gilles BRIAND à Dominique MAHE-VINCE

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydia POIRIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

L'an deux mille dix sept, le vingt huit mai à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de Trignac proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 21 mai 2017, se sont réunis dans la salle Atlantique sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom
1	M.	AUFORT Claude
2	Mme	HAURAY Capucine
3	M.	LELIEVRE Jean-Louis
4	Mme	MAHE-VINCE Dominique
5	M.	MORICE Hervé
6	Mme	FREMINET Laurence
7	M.	ROULAND Denis
8	Mme	PRIMAS Nathalie
9	M.	BRIAND Gilles
10	Mme	LEROUX Myriam
11	M.	PRIMAS Sylvain
12	Mme	JULIOT Véronique

13	M.	LE CROM Jean-Pierre
14	Mme	LE SCAO Valérie
15	M.	BEAUVAIS Yannick
16	Mme	OLIVIER Cécile
17	M.	GUILLAMET Franck
18	Mme	PIHUIT Sophie
19	M.	LEGOFF Boris
20	Mme	POHON Christelle
21	M.	PICHARD Benoît
22	Mme	CARDINAL Anne-Marie
23	M	WAIRY Sébastien
24	Mme	BARRE Delphine
25	M.	PELON David
26	Mme	HAREL Sylvia
27	M.	GALI Jean
28	Mme	POIRIER Lydia
29	M.	ROUSSEL Yann

Absent excusé : M. BRIAND Gilles, a donné pouvoir à Mme MAHE-VINCE Dominique.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 21 mai 2017.

Le scrutin du 2^{ème} tour des élections municipales (et des conseillers communautaires) à Trignac, du 21 mai 2017, ont emporté l'élection avec majorité absolue, de la liste conduite par « Ensemble, agissons pour Trignac », et l'attribution de 24 sièges au conseil municipal, et dans le cadre de la proportionnelle, de 5 sièges à la liste « Trignac ouverture un avenir commun cap 2020 ».

Inscrits : 5437	Votants : 2886	Exprimés : 2829
Liste menée par Claude Aufort « Ensemble, agissons pour Trignac »	1803 voix	63.78 %
Liste menée par David Pelon « Trignac ouverture, avenir commun cap 2020 »	1024 voix	36.22 %

Le nombre de sièges attribués (selon le mode d'élection avec prime majoritaire à la proportionnelle – au quotient électoral puis à la plus forte moyenne) est le suivant :

Listes	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires
Ensemble, agissons pour Trignac	24	3
Trignac ouverture un avenir commun cap 2020	5	1
Total des sièges	29	4

Monsieur David PELON, Maire, a ensuite, déclaré installer :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom
1	M.	AUFORT Claude
2	Mme	HAURAY Capucine
3	M.	LELIEVRE Jean-Louis
4	Mme	MAHE-VINCE Dominique
5	M.	MORICE Hervé
6	Mme	FREMINET Laurence
7	M.	ROULAND Denis
8	Mme	PRIMAS Nathalie
9	M.	BRIAND Gilles
10	Mme	LE ROUX Myriam
11	M.	PRIMAS Sylvain
12	Mme	JULIOT Véronique
13	M.	LE CROM Jean-Pierre
14	Mme	LE SCAO Valérie
15	M.	BEAUVAIS Yannick
16	Mme	OLIVIER Cécile
17	M.	GUILLAMET Franck
18	Mme	PIHUIT Sophie
19	M.	LEGOFF Boris
20	Mme	POHON Christelle
21	M.	PICHARD Benoît
22	Mme	CARDINAL Anne-Marie
23	M	WAIRY Sébastien
24	Mme	BARRE Delphine
25	M.	PELON David
26	Mme	HAREL Sylvia
27	M.	GALI Jean
28	Mme	POIRIER Lydia
29	M.	ROUSSEL Yann

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont nommés comme conseillers communautaires :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M.)	Nom et prénom
1	M.	AUFORT Claude
2	Mme	HAURAY Capucine
3	M.	LELIEVRE Jean-Louis
4	M.	PELON David

Mme CARDINAL Anne-Marie, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Retour en Mairie le 30 MAI 2017
⇒ Publié ou affiché le 30 MAI 2017

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **28 MAI 2017**

DEL_20170528_02

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	28
de votants	29

OBJET :

**Election du maire sous
la présidence du
doyen d'âge**

L'an deux mille dix sept, le vingt huit mai
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT
Étaient présents : Claude AUFORT - Capucine HAURAY - Jean-Louis LELIEVRE -
Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE - Laurence FREMINET - Denis ROULAND -
Nathalie PRIMAS - Myriam LEROUX - Sylvain PRIMAS - Véronique JULIOT - Jean-Pierre
LECROM - Valérie LE SCAO - Yannick BEAUVAIS - Cécile OLIVIER - Franck
GUILLAMET - Sophie PIHUIT - Boris LEGOFF - Christelle POHON - Benoît PICHARD -
Anne-Marie CARDINAL - Sébastien WAIRY - Delphine BARRE - David PELON - Sylvia
HAREL - Jean GALI - Lydia POIRIER - Yann ROUSSEL

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Gilles BRIAND à Dominique MAHE-VINCE

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydia POIRIER a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été
faite le

Exposé

Mme CARDINAL Anne-Marie, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lydia POIRIER

Election du Maire - 1er tour de scrutin

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Benoît PICHARD
- Mme Sylvia HAREL

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du
Code électoral 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Claude AUFORT 24 voix
- M. David PELON 5 voix

M. Claude AUFORT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Retour en Mairie le 30 MAI 2017
⇒ Publié ou affiché le 30 MAI 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
29
de présents
de votants

29
28
29

Du **28 MAI 2017**

DEL_20170528_03

OBJET :

**Détermination du
nombre d'adjoints**

L'an deux mille dix sept, le vingt huit mai
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT

Étaient présents : Claude AUFORT - Capucine HAURAY - Jean-Louis LELIEVRE -
Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE - Laurence FREMINET - Denis ROULAND -
Nathalie PRIMAS - Myriam LEROUX - Sylvain PRIMAS - Véronique JULIOT - Jean-Pierre
LECROM - Valérie LE SCAO - Yamick BEAUVAIS - Cécile OLIVIER - Franck
GUILLAMET - Sophie PIHUIT - Boris LEGOFF - Christelle POHON - Benoît PICHARD -
Anne-Marie CARDINAL - Sébastien WAIRY - Delphine BARRE - David PELON - Sylvia
HAREL - Jean GALLI - Lydia POIRIER - Yann ROUSSEL

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Gilles BRIAND à Dominique MAHE-VINCE

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydia POIRIER a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été
faite le

Exposé

Ce nombre représente au maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2 du
CGCT), soit pour Trignac, **8 adjoints** (le maire comptant en plus).

Ce nombre d'adjoints qui est un maximum, est soumis à délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 21 mai 2017,

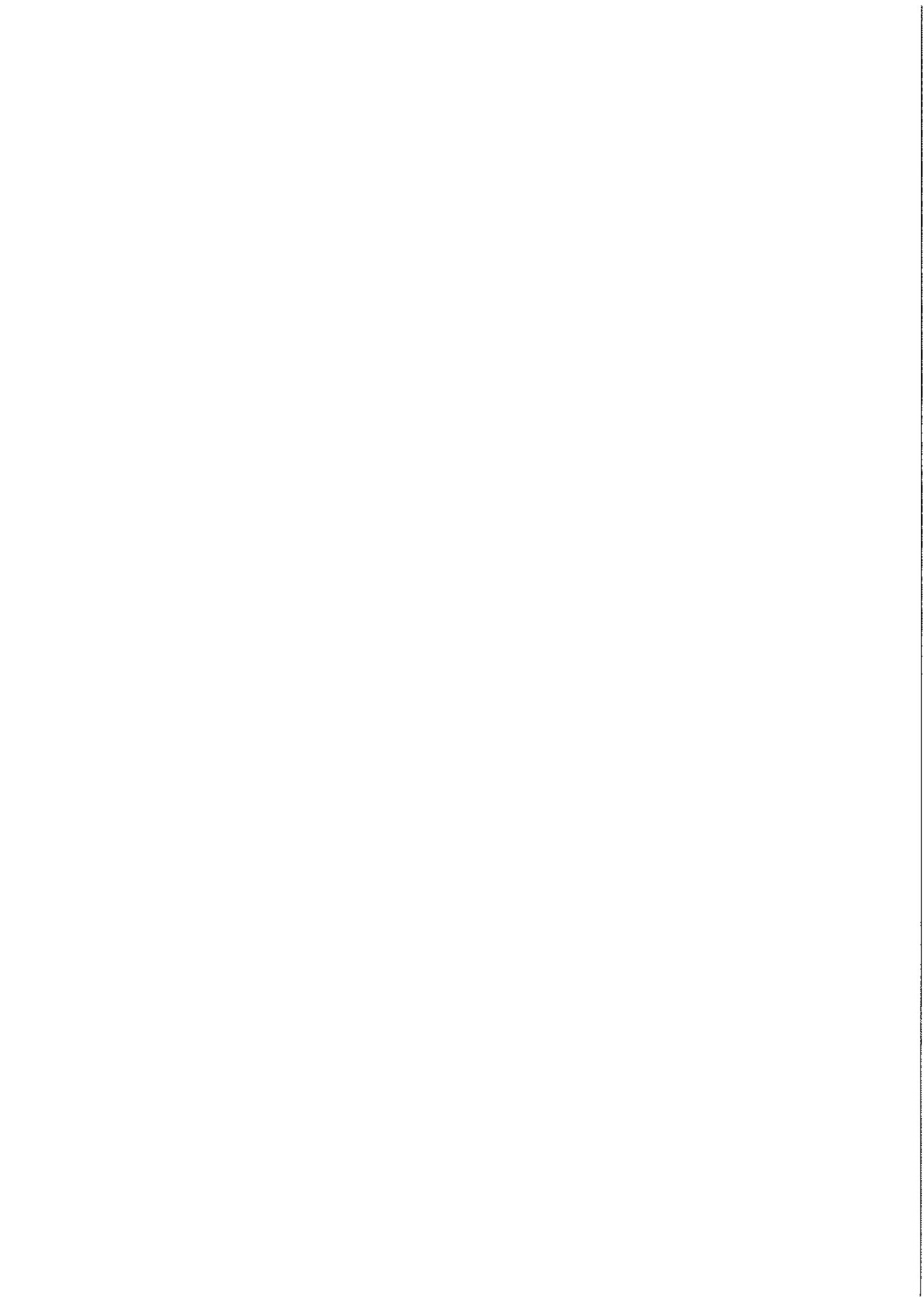
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide par 29 voix la création de 8 postes d'adjoints et précise que l'entrée en
fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 MAI 2017**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 MAI 2017**
⇒ Retour en Mairie le **30 MAI 2017**
⇒ Publié ou affiché le **30 MAI 2017**



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **28 MAI 2017**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

28

29

DEL_20170528_04

OBJET :

Election des adjoints

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille dix sept, le vingt huit mai

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT

Étaient présents : Claude AUFORT - Capucine HAURAY - Jean-Louis LELIEVRE - Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE - Laurence FREMINET - Denis ROULAND - Nathalie PRIMAS - Myriam LEROUX - Sylvain PRIMAS - Véronique JULIOT - Jean-Pierre LECROM - Valérie LE SCAO - Yannick BEAUVAIS - Cécile OLIVIER - Franck GUILLAMET - Sophie PIHUIT - Boris LEGOFF - Christelle POHON - Benoît PICHARD - Anne-Marie CARDINAL - Sébastien WAIRY - Delphine BARRE - David PELON - Sylvia HAREL - Jean GALI - Lydia POIRIER - Yann ROUSSEL

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Gilles BRIAND à Dominique MAHE-VINCE

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydia POIRIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Après l'élection du Maire, il a été procédé ensuite sous la présidence de M. Claude AUFORT, élu maire, à l'élection de 8 adjoints :

Premier tour de scrutin :

le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées :

Liste de M. Claude AUFORT : M. Claude AUFORT - M. Denis ROULAND - Mme Capucine HAURAY - M. Jean-Louis LELIEVRE - Mme Dominique MAHE-VINCE - M. Hervé MORICE - Mme Laurence FREMINET - Mme Nathalie PRIMAS - M. Gilles BRIAND

Liste de M. David PELON : M. David PELON - Mme Sylvia HAREL - M. Jean GALI - Mme Lydia POIRIER - M. Yann ROUSSEL

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

La liste présentée par M Claude AUFORT a obtenu 24 voix
La liste présentée par M. David PELON a obtenu 5 voix

La liste présentée par M. Claude AUFORT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints
au Maire :

1. M. Denis ROULAND
2. Mme Capucine HAURAY
3. M. Jean-Louis LELIEVRE
4. Mme Dominique MAHE-VINCE
5. M. Hervé MORICE
6. Mme Laurence FREMINET
7. Mme Nathalie PRIMAS
8. M. Gilles BRIAND

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 30 MAI 2017
⇒ Retour en Mairie le 30 MAI 2017
⇒ Publié ou affiché le 30 MAI 2017

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*

